



LA LETTRE DE LA PÊCHE

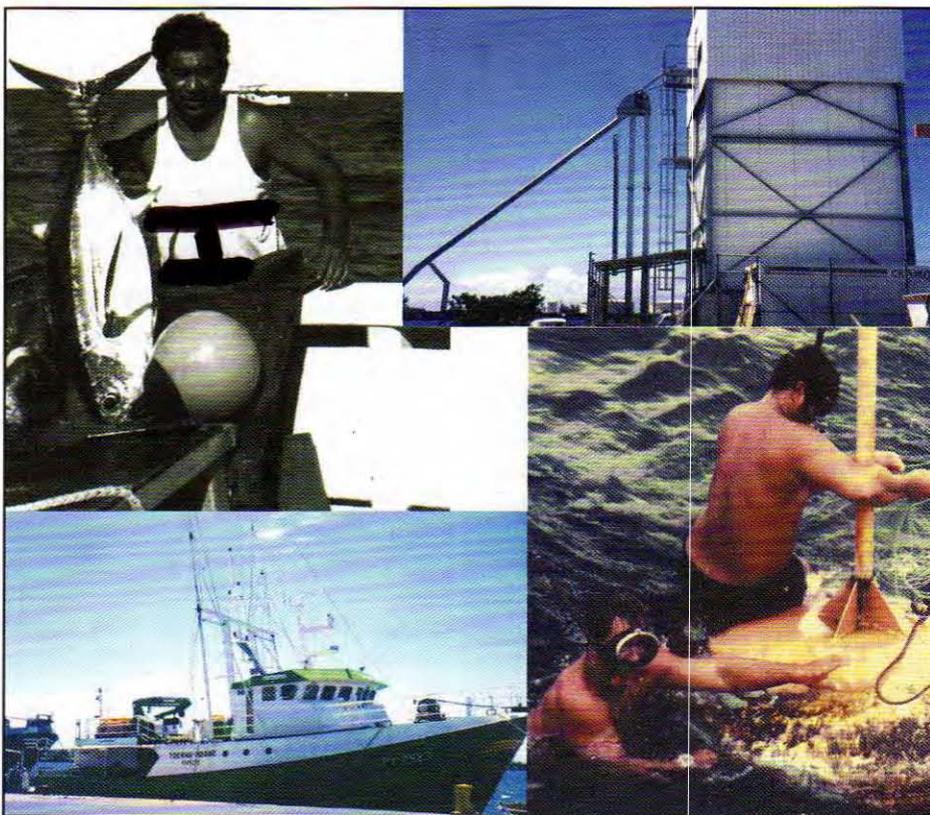
Numéro 4 - Octobre 1998

Te
Ve a
T a u
T
a
i

LES ACTUALITES

LE DOSSIER TECHNIQUE :
SERVICE RESSOURCES MARINES

LES STATISTIQUES



Le Ve a Tautai en est aujourd'hui à son 4ème numéro et il paraît donc temps d'interroger ses lecteurs pour savoir si cette publication correspond bien à leurs attentes.

Pour cela, un questionnaire en deux parties est inséré en page intercalaire.

La première partie concerne votre opinion sur les articles actuels du Ve a Tautai, ou sur les thèmes que vous souhaiteriez y voir aborder.

La seconde partie au verso de la page sollicite votre avis sur l'action actuelle du Service des Ressources Marines en matière de pêche, et sur les domaines

pour lesquels vous souhaiteriez que le Service, ou d'autres administrations, accentuent leurs efforts.

Afin de vous aider dans votre réflexion, le dossier du jour est consacré à la description des missions du Service des Ressources Marines telles qu'elles sont définies par la délibération 98-017 APF qui crée le Service.

Nous attendons beaucoup des opinions indiquées dans ce questionnaire, mais il faut aussi rappeler qu'à tout moment il vous est possible (et il est souhaité) de faire parvenir au SRM toute observation, critique ou voire projet d'article.

Le Ve a Tautai n'aura réellement atteint son objectif que lorsque ses lecteurs l'utiliseront directement pour faire partager leur savoir et leur expérience.

- Directeur de la publication : Terii VALLAUX
- Rédacteur en chef : Heiarii CLARK
- Ont collaboré à ce numéro : Les agents des Départements Développement, Contrôle et Etudes, Information et Formation.
- Photos : SRM
- Imprimeur : TOTE Imprimerie - BP 62 124 FAAA
Tél : 43 78 84 - Fax : 81 22 59.

LA LETTRE DE LA PÊCHE

SERVICE DES RESSOURCES MARINES
BP 20 PAPEETE, TAHITI - SRM PATUTOA : Tél : 43 93 14/43 05 74 - Fax : 43 81 59 - SRM FARE UTE : Tél : 42 81 48



NOUVELLES REGIONALES

MOROSITÉ SUR LE MARCHÉ ASIATIQUE DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Conséquences de la chute des monnaies asiatiques : Les importations de produits de la mer ont chuté de près de 40 % au cours des quatre premiers mois de l'année 1998 par rapport à la même période en 1997. (source Infofish)

Dans la région on observe une augmentation des livraisons de thons germon à Pago Pago (Samoa américaine) qui est probablement une conséquence directe de la chute des monnaies asiatiques ; les bateaux se reconvertissent vers des produits qui sont payés en dollar U.S.

BRAS DE FER SUR LE THON ROUGE DU SUD

Les trois pays exploitant le thon rouge du sud dans le Pacifique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Japon, ne sont pas parvenus à un accord sur les quotas à appliquer en 1998.

Suite à ce désaccord, le Japon a annoncé son intention d'envoyer une flottille de 65 navires dans l'océan indien pour pêcher « expérimentalement » 1400 tonnes de thon rouge malgré son dépassement de quota fixé à 6005 tonnes en 1997 dans le Pacifique. Cette annonce a provoqué de vives réactions de la part de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande qui ont interdit toutes opérations à quai des bateaux de pêche japonais dans leurs deux pays respectifs. (source Infofish)

A noter que le thon rouge du sud est le *Thunnus maccoyi* qui n'a rien à voir avec l'appellation thon rouge en Polynésie Française qui correspond à deux espèces différentes : le bigeye et le yellowfin.

BOYCOTT DE L'ESPADON (MEKA) AUX USA

Plus de 100 restaurants et plusieurs lignes de croisière se sont

jointes aux mouvements écologistes pour boycotter la consommation de l'espadon qui selon eux est une espèce surexploitée (source Infofish)

Une étude est actuellement en cours à Hawaii pour tenter de connaître l'état du stock

HACCP : MÊME LA CHINE !

138 établissements de transformation des produits de la pêche ont reçu une certification HACCP délivrée par la FDA US leur permettant d'exporter des produits de la pêche vers les Etats-Unis. (source Infofish)

Noter que la Chine est le plus grand producteur mondial de produits de la mer.

NOUVELLES DU FENUA

FORMATION LONG LINE

Une formation de marins-pêcheurs en long line a été dispensée au FARE TAUTAI en partenariat avec l'AEFP. Les cours se sont tenus du 14 avril au 14 août 1998. 12 personnes se sont inscrites et 11 ont reçu leurs bilans de compétences. 7 stagiaires ont été reçus au concours d'entrée à l'EFAM. Lors de la session, les stages de sécurité-incendie, de secourisme, le certificat de radio restreint et le CACEP ont été effectués.

Les stagiaires :

CHEE AYEE H.; CONSTANS J. HURI F.; POHUE L.; TIAIPOI F.; TOKORAGI N.; POIA M.; RAGIVARU D.; TAUPO T.; TAUPOTINI P.; TAMARIAUMA R.; TEUIRA G.

PRIX DES HYDROCARBURES

Le Conseil des Ministres, en sa séance du 19 août 1998, a fixé le prix quadrimestriel du carburant (1er septembre au 31 décembre).

Le prix du gazole pêche (27100038) est passé de 27,020 à 24,020 F CFP/litre en prix de cession des importateurs grossistes distributeurs aux pêcheurs. Cependant, lorsque les pêcheurs s'appro-

visionnent chez un détaillant, le prix de détail est de 30 F CFP/litre (33 F CFP/litre : prix ancien).

«PRISES RECORD»

Deux thoniers de 25 m se sont particulièrement distingués durant la période mai-août 1998

● Le Vinivini 6 avec Roland NATUA comme capitaine a ramené en 62 jours de mer et 50 coups de pêche (mai-juillet) :

- 5370 prises commerciales d'un poids vif estimé à 123 tonnes dont 5057 thons (112 tonnes) ou encore 4530 germons (94 tonnes). 2 sets exceptionnels ont atteint 205 et 231 prises commerciales.

● Le TAURAA TUA avec Tauraa TEHAHE comme capitaine a ramené en 58 jours de mer et 47 coups de pêche (juin-août)

- 6092 prises commerciales d'un poids vif estimé à 137 tonnes dont 5880 thons (130 tonnes) ou encore 4890 germons (102 tonnes). 7 sets ont dépassé 180 prises commerciales dont un culminant à 224.

NB : toutes les cales étaient pleines à craquer et les produits étaient conditionnés en filets.

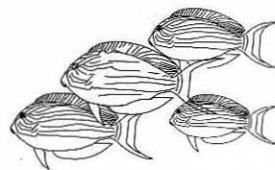
EN BREF

L'AC2P vient d'obtenir l'agrément de la Direction Générale des Impôts pour son programme d'investissement dans 12 thoniers de 13 m.

Les travaux de construction du bâtiment de conditionnement et de stockage des poissons congelés sur le Port de Pêche ont démarré.

Les pêcheurs hauturiers font aussi du sport : l'AS «Port de Pêche» débute le championnat de football «entreprise» en octobre 1998.

Contact : MANU à la Criée



LES MISSIONS DU SERVICE DES RESSOURCES MARINES (SRM)

Parachevant la restructuration du secteur administratif de la mer après la dissolution en 1997 de l'EVAAM, la délibération 98-017.APF du 9 avril 1998 définit les missions du Service des Ressources Marines qui succède au Service de la Mer et de l'Aquaculture.

L'article 2 de la présente délibération stipule que : le Service a en charge la mission de concevoir et de proposer les différents éléments qui composent la politique des autorités de la Polynésie française dans les domaines de l'exploration et de la valorisation des ressources biologiques tirées de l'aquaculture, des cours d'eau, lacs, eaux souterraines et sources, du sol, du sous-sol et des eaux surjacentes, des eaux intérieures, dont les rades et les lagons, de la mer territoriale et de la zone économique exclusive situées au large des côtes de la Polynésie française.

En matière juridique et administratif, le service intervient pour :

- ❶ Définir et proposer à l'adoption des autorités compétentes la réglementation applicable aux activités et/ou aux professions concernées par les dispositions de l'article 2 ci-dessus ;
- ❶ Procéder à l'instruction des demandes d'autorisation administrative de toute nature relevant de ses compétences
- ❶ Elaborer les actes matérialisant ces autorisations administratives, en vue de leur signature par l'autorité compétente ;
- ❶ Elaborer tout contrat administratif et tout marché public en vue de leur signature par l'autorité compétente ;
- ❶ Délivrer ces actes, ces contrats ou ces marchés publics à leurs bénéficiaires ;
- ❶ Emettre tout avis entrant dans sa sphère à intérêt afférent à des dossiers relevant du pouvoir d'instruction et de décision d'autres administrations et, de manière générale, pour prêter son concours à l'action réglementaire, administrative ou financière des services publics.

Il veille au respect de la réglementation en vigueur régissant les domaines définis à l'article 2 ci-dessus. Dans ce cadre, et conformément à la réglementation en vigueur, ses agents peuvent être commissionnés pour constater des infractions. Il contrôle également le respect ou la bonne exécution des autorisations administratives ou des contrats administratifs et des marchés publics relevant de ses attributions.

En matière de formation professionnelle initiale ou continue :

Le service prépare, collabore et, le cas échéant, met directement en oeuvre des actions au profit des personnes oeuvrant ou désireuses d'oeuvrer dans les différentes activités et professions liées aux domaines définis à l'article 2

En matière d'assistance technique, le service intervient pour :

- ❶ Conseiller au plan juridique, administratif, technique, économique et financier les professionnels ou leurs groupements.
- ❶ Organiser les professions et inciter à la structuration de leurs représentations syndicales ou professionnelles.

Il entretient et développe avec les professionnels tous échanges de nature à faire croître les activités relevant des domaines cités à l'article 2. En outre, il rassemble et met à la disposition du public, des professionnels, de leurs groupements, de leurs organisations représentatives et des administrations, l'information statistique qu'il a élaborée ou qui est disponible sur les domaines définis à l'article 2.

En liaison avec les services compétents au premier chef, il contribue aussi à la promotion des investissements privés dans le secteur de l'exploitation et de la valorisation des ressources aquacoles, d'eau douce et marines. A cet effet, il gère les ressources du budget local affectées au financement d'aides au développement des activités marines.

En matière de recherche scientifique et technologique, le service intervient pour :

- ❶ Collaborer à l'action propre de la Délégation à la recherche, spécialement dans le domaine de la recherche fondamentale ;
- ❶ Elaborer les termes de référence des programmes de recherche-développement, dégager leurs financements et prendre les dispositions utiles quant à leur réalisation par des organismes de recherche scientifique reconnus.

Le service assure en outre le transfert et la vulgarisation des acquis de la recherche scientifique et technologique aux professionnels concernés du territoire et, dans les conditions et limites fixées par les autorités de la Polynésie française, aux ressortissants de nationalité étrangère, spécialement dans le cadre de programmes de coopération régionale.

Ses agents participent aux réunions des organisations et instances techniques régionales et internationales compétentes dans le domaine des ressources marines.



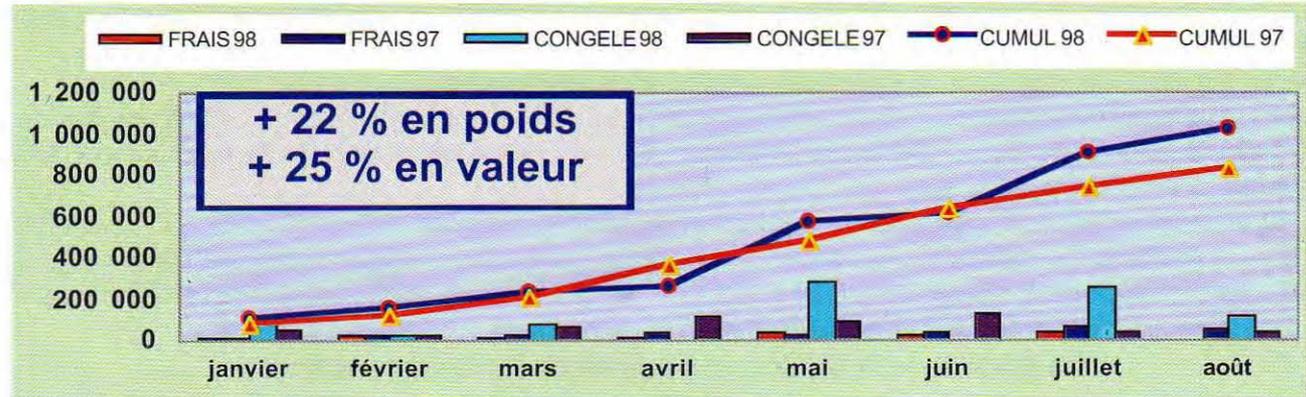
LES STATISTIQUES

Exports de poisson

Comparatif des 8 premiers mois de 1998 et de 1997

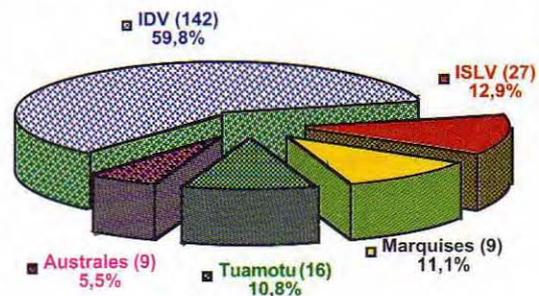
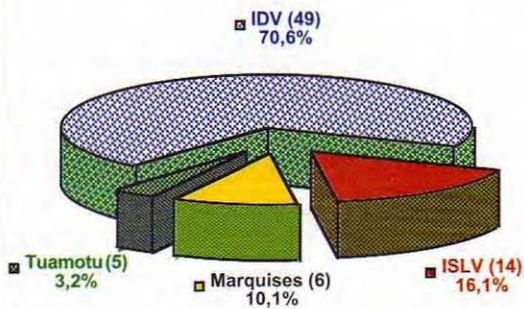
Poids exprimés en kg (équivalent-poisson entier)

	1997			1998		
	FRAIS 97	CONGELE 97	CUMUL 97	FRAIS 98	CONGELE 98	CUMUL 98
janvier	19 082	52 663	71 745	14 730	92 184	106 914
février	21 716	23 931	117 392	23 652	26 013	156 579
mars	28 512	59 236	205 140	7 962	72 591	237 132
avril	39 864	122 562	367 567	15 016	171	252 319
mai	19 991	84 312	471 870	38 804	282 913	574 035
juin	36 446	125 635	633 951	29 822	939	604 796
juillet	65 569	39 549	739 069	38 092	257 659	900 547
août	57 585	34 314	830 968	175	116 230	1 016 952
TOTAL	288 765	542 203	830968	168 253	848 699	1 016 952

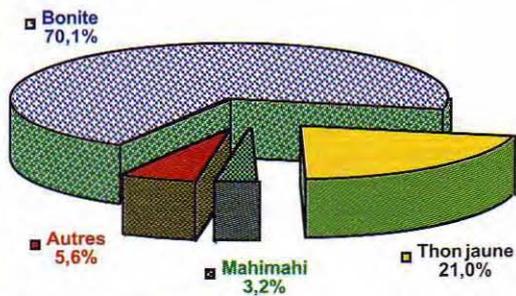


Production des flottilles de bonitiers-canneurs et poti marara

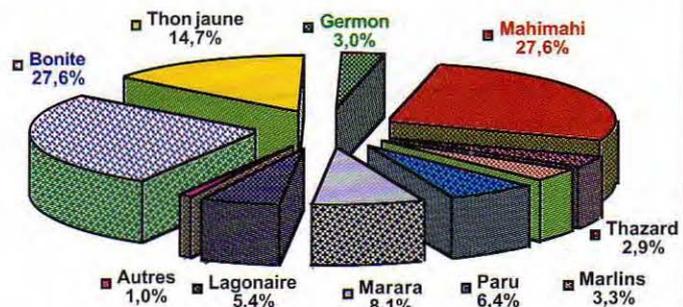
période : 1er semestre 1998



BONITIERS
98 licenciés dont 74 actifs
539 tonnes

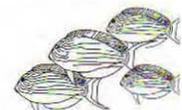


POTI MARARA
227 licenciés dont 203 actifs
646 tonnes



(x) nombre de navires actifs

LA LETTRE DE LA PECHÉ



**SERVICE DES
RESSOURCES MARINES**
B.P 20 PAPEETE
Tel : 42 81 48 (fare-ute)
43 93 14 (patutoa)

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Questionnaire sur le Service des Ressources Marines

Soucieux de répondre à vos attentes, nous vous remercions de remplir avec franchise le questionnaire anonyme suivant :

Avez-vous déjà été en relation avec le Service des Ressources Marines dans le domaine de la pêche pour les questions suivantes :

- | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|
| 1 - délivrance des licences de pêches | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 2 - recensement des statistiques de pêche | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 3 - instruction des demandes d'aide dans le cadre du FIM
(diésélisation Poti Marara, subvention du matériel de sécurité
et équipement de pêche) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 4 - fonctionnement d'équipements frigorifiques
(fournis par l'EVAAM) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 5 - DCP (mis en place par l'EVAAM) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 6 - Assistance technique (méthodes de pêche, conservation du poisson
ou autre assistance dans le domaine technique et scientifique) | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| 7 - autres (à préciser) : | oui <input type="checkbox"/> | non <input type="checkbox"/> |
| | | |

Merci de nous déposer le questionnaire une fois rempli, soit sur un des lieux de distribution de La Lettre de la Pêche, soit au Service des Ressources Marines

**SERVICE DES
RESSOURCES MARINES**
B.P : 20 PAPEETE
Tel : 42 81 48 (fare-ute)
43 93 14 (patutoa)

VOTRE AVIS NOUS INTERESSE

Questionnaire sur le Te Ve'a Tautai

Soucieux de répondre à vos attentes, nous vous remercions de remplir avec franchise le questionnaire anonyme suivant :

Etes-vous : - pêcheur
- mareyeur
- autres
précisez:.....
.....

Connaissez-vous l'existence de la Lettre de la pêche ? - oui
- non

Avez-vous trouvé les articles : - peu intéressants
- moyennement intéressants
- très intéressants

La Lettre de la Pêche comporte 3 parties : **1** Nouvelles régionales et locales
2 Le dossier technique
3 Les statistiques

Les articles sont-ils :

- difficiles à comprendre : pour le **1** oui non
pour le **2** oui non
pour le **3** oui non
- trop précis : pour le **1** oui non
pour le **2** oui non
pour le **3** oui non
- pas assez précis : pour le **1** oui non
pour le **2** oui non
pour le **3** oui non

Souhaitez-vous que des modifications soient apportées à La Lettre de la Pêche ? Si oui, lesquelles :

Avez-vous des sujets que vous souhaiteriez voir traiter dans les futurs numéros ?

Si oui, citez-les :

.....
Merci de nous déposer le questionnaire une fois rempli, soit sur un des lieux de distribution de La Lettre de la Pêche, soit au Service des Ressources Marines